



Commune de

Baelen

N° 451

MARS
AVRIL

2026

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

*On se
bouge?*

DOSSIER :

**GRAND NETTOYAGE
2026 : DANS NOTRE
COMMUNE AUSSI,
ON SE BOUGE ?**



NATURE

**QUE FAIRE SI VOUS
TROUVEZ UN ANIMAL
SAUVAGE BLESSÉ ?**

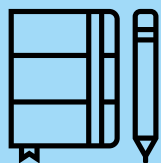
**LE GRAND
NETTOYAGE**



Be
WaPP







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOÉ

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

DEJARDIN Kévin 087.76.45.45
Rue des Ecoles, 17 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN

Baelen

STAINIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs 0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT

RÔMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT



Aux portes du printemps : préserver la biodiversité, agir ensemble

À l'heure où notre journal communal vous parvient, l'hiver touche doucement à sa fin. Les jours rallongent, la lumière revient, et déjà la nature se prépare au renouveau. Le printemps est à nos portes. Cette transition de saison est toujours un moment particulier : elle nous rappelle combien notre cadre de vie est intimement lié à la richesse et à l'équilibre du vivant.

La biodiversité n'est pas un concept abstrait réservé aux experts. Elle est concrète, visible et utile. Elle se trouve dans nos haies, nos prairies, nos vergers, nos cours d'eau, nos jardins. Elle rend des services essentiels : pollinisation des cultures et des arbres fruitiers, régulation naturelle des ravageurs, qualité des sols, gestion des eaux, équilibre des écosystèmes. Préserver la biodiversité, c'est protéger notre qualité de vie, notre agriculture locale et l'identité même de nos villages.

Dans cet équilibre fragile, certaines espèces invasives représentent une menace croissante. C'est notamment le cas du Frelon asiatique. Depuis plusieurs années, sa présence s'étend sur notre territoire. Ce prédateur s'attaque aux abeilles et fragilise gravement les colonies, mettant en péril la pollinisation et l'apiculture locale. Au-delà de l'impact environnemental, il constitue également une source d'inquiétude pour la population.

La lutte contre ce fléau doit être collective et organisée. Très prochainement, notre commune mettra des pièges à disposition des habitants. Ces dispositifs permettront de capturer les fondatrices au début du printemps, période stratégique pour limiter la formation de nouveaux nids. Une information pratique suivra afin d'expliquer les modalités de distribution et les bonnes pratiques d'utilisation, car l'efficacité repose sur un placement et un suivi approprié.

Notre commune continuera à s'engager pour la protection de la biodiversité à travers des actions concrètes : entretien raisonné des espaces verts, préservation des haies, sensibilisation aux plantations locales, soutien aux initiatives citoyennes. Mais rien ne remplace l'implication de chacun. Installer un piège, préserver un coin de jardin plus naturel, signaler un nid : chaque geste compte.

À l'aube du printemps, faisons le choix de la responsabilité et de l'action. Préserver la biodiversité, ce n'est pas seulement défendre la nature ; c'est investir dans l'avenir de notre territoire et dans le bien-être des générations futures.



Ensemble, continuons à faire de notre commune des villages vivants, résilients et respectueux de l'environnement.

Votre Bourgmestre,
Nathalie THÖNNISSEN



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable: Nathalie THÖNNISSEN, Bourgmestre
Rédaction et coordination: Nathalie THÖNNISSEN

Prochaine édition : mai – juin 2026 distribué du 4 au 8 mai 2026

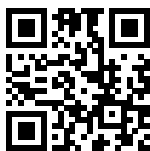
Date limite de remise des documents : 15 avril 2026

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de **texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg (300dpi)** à envoyer en pièce jointe.



SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE
BAELEN

www.baelen.be



BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRE 087 76 01 10

LUNDI 8H30 - 12H
MARDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI 8H30 - 12H
JEUDI 8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI 8H30 - 12H
SAMEDI 9H - 12H (PERMANENCE)
SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Delière) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

BUREAUX FERMÉS

**L'Administration communale sera
fermée :**

- Le samedi 4 et le lundi 6 avril (Pâques)
- Le vendredi 1^{er} et le samedi 2 mai (Fête du travail)
- Le jeudi 14 et le samedi 16 mai (Ascension)

PLANNING PARUTIONS 2026 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
MAI/JUIN 2026	15-avr-26	du 4 au 8 mai
JUILLET/AOÛT 2026	15-juin-26	du 29 juin au 3 juillet
SEPT/OCT 2026	15-août-26	du 31 août au 4 septembre
NOV/DÉC 2026	15-oct-26	du 2 au 6 novembre



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Dhyanna Strée, rue Boveroth, 35/5 (07/12)
Lilia Van Hecke, rte d'Eupen, 147 (17/12)
Emile Peiffer, Hoyoux, 4/A (17/12)
Elodie Gielen, rue Boveroth, 70/B, 14 (22/12)
Emi Kerren, Médael, 5/A (26/12)
Vhya Grooten, rue Boveroth, 64 (05/01)
Abel Conrardy, Forges, 70 (05/01)
Martin Chaballe, rue Perkiets, 12/5 (06/01)

DÉCÈS

Elisabeth Janssen, vve de Heinz Zimmer, Heggensbrück, 2/A (24/12)
Josette Lecoq, rue du Pensionnat, 7 (29/12)
German Ubago-Libano, époux de Edith Sebast, route de Dolhain, 23 (04/01)
Alain Prémont, rue des Coccinelles, 1/2 (04/01)
Hadeline Devigne, épouse de Léonard Heunders, rue du Pensionnat, 7 (05/01)
Marthe Baudine, vve de Roger Pauly, allée des Saules, 22 (21/01)
Mariette Fourir, vve de Henri Davister, Honthem, 41 (01/02)
Henriette Ossemann, rue du Pensionnat, 7 (04/02)
Raymonde Lacroix, vve de Joseph Lemoine, rue Perkiets, 8 (05/02)
André Gorissen, époux de Thérésia Moser, rue du Pensionnat, 7 (06/02)



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture : Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.
Veuillez prendre rendez-vous au 087 76 66 71
En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101

ANTENNE DU FOREM LOCAUX DU CPAS DE WELKENRAEDT



Rue Saint Paul, 63 • 4840 Welkenraedt

T 087 32 61 07 - E maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00 • Jeudi : 08h30-12h00



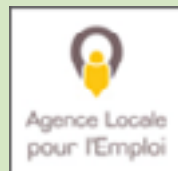


Merci !

Un grand MERCI de tout cœur à la Commune, à la Bourgmestre, à l'ensemble du Collège, aux amis, voisins et connaissances pour leurs affectueuses attentions manifestées à l'occasion de nos 60 ans de mariage.

" Il fait bon vivre à Baelen-Membach "

Christine et André
Hauglustaine-Keutgen



ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 | B-4837 Baelen

Tél. : **087/76.01.28** | **0477/92.21.40**

aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mardi : 8h30 -12h00 / 13h00 – 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN – BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE |
Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 |
www.spi.be



La famille **Gulpen-Beckers** adresse ses plus sincères remerciements pour vos marques de sympathie, vos paroles réconfortantes, votre présence chaleureuse, vos gestes d'amitié ainsi que vos prières lors du décès de Martin Gulpen.



OBJETS TROUVÉS

Renseignements: Administration communale (087/76.01.10)



Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale.

N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.

DÉJECTIONS CANINES ET ABOIEMENTS

DES CHIENS

Article 156 : De la laisse obligatoire sur le domaine public et dans tous lieux privés non clos

1. Sans préjudice des dispositions du chapitre I qui leur sont également toutes applicables, les chiens doivent être tenus en laisse par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'armée, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

La laisse doit présenter une longueur adaptée eu égard aux lieux et circonstances, et ce pour éviter que le chien n'incommode les usagers de l'espace public et/ou porte atteinte à la sécurité publique et/ou à la commodité de passage.

Dans les lieux privés non clos, la laisse peut être remplacée par un système de retenue adapté.

DES DÉJECTIONS CANINES

Sans préjudice des dispositions réprimant les dépôts illicites, il est interdit de laisser les chiens que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir ou dans une poubelle publique.



Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié.

DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Article 128 :

Sans préjudice des dispositions relatives à la lutte contre le bruit, sont interdits tous les bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Article 129 :

1. En tout temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression.
2. Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage.
3. Les hurlements, chants et autres cris d'animaux domestiques ou autres appartenant à des particuliers ou sociétés et qui troubleraient d'une manière excessive la tranquillité ou le repos des habitants, sont passibles des sanctions prévues par la présente ordonnance.





CPAS DE BAELEN – PLOMBIÈRES – WELKENRAEDT

« OPÉRATION BOILER »

SOUTIEN POUR LES BOILERS DÉFECTUEUX

Les trois CPAS proposent une aide financière commune destinée aux ménages confrontés à un boiler en panne, vétuste ou trop énergivore. L'objectif est de réduire les dépenses imprévues et de garantir un accès sûr et fiable à l'eau chaude.

POURQUOI CE SOUTIEN ?

Un boiler en mauvais état peut provoquer :

- une consommation électrique excessive
- des frais techniques importants
- une usure accélérée

 **Au risque sanitaire :** Une eau insuffisamment chauffée ou stagnante peut favoriser le développement de bactéries.

DIMINUER LA FACTURE

Il est possible d'installer un contacteur jour/nuit, permettant au boiler de fonctionner durant les heures creuses. Selon la situation du ménage, cette intervention peut être prise en charge.

TRAITEMENT DES DEMANDES

Le Tuteur énergie, commun aux trois CPAS :

- détermine la solution la plus appropriée (réparation, remplacement ou adaptation électrique)
- établit et transmet votre dossier au CPAS

 Le montant de l'aide varie selon la situation du ménage, l'analyse du dossier et dans les limites des budgets disponibles.

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

- Contactez le CPAS de votre commune
- Expliquez brièvement le problème rencontré
- Le Tuteur énergie se rendra sur place et vous expliquera en détail la procédure d'octroi.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Habitants (propriétaires) de :

- Baelen
- Plombières
- Welkenraedt

Boiler nécessitant une intervention pour améliorer la sécurité, réduire la consommation ou remplacer un appareil défectueux.

UN SOUTIEN UTILE POUR LES MÉNAGES

Cette action commune permet :

- d'éviter des dépenses imprévues
- de réduire la consommation énergétique
- d'améliorer la sécurité sanitaire
- de bénéficier d'un accompagnement technique spécialisé

CONTACT

Sébastien Bertrand, Tuteur énergie

0492/76.88.08

ou sebastien.bertrand@plombieres.be

RÈGLEMENT DU CPAS DE BAELEN - PRIME BOILER & CONTACTEUR HEURES CREUSES

Article 1 - Objet

Le CPAS de Baelen met en place une aide financière destinée aux propriétaires lorsque leur boiler à accumulation (avec réservoir) présente un problème ou lorsqu'il est nécessaire d'installer un contacteur heures creuses dans le coffret électrique.

Cette prime vise à garantir un accès correct à l'eau chaude sanitaire et à encourager l'utilisation d'équipements énergétiquement plus efficaces.

Article 2 - Conditions d'octroi

La prime peut être accordée au demandeur lorsqu'il remplit les conditions suivantes :

Concernant le demandeur (particulier)

- être propriétaire occupant ou propriétaire bailleur du logement concerné ;
- introduire la demande avant la réalisation des travaux.

Concernant le logement

- être situé sur le territoire de Baelen ;
- être affecté majoritairement à une habitation (au moins 50 %).

Concernant l'intervention

- le boiler doit présenter un problème avéré (panne, fuite, sécurité...) ou
- le logement doit nécessiter la pose d'un contacteur heures creuses.

Article 3 - Montants octroyés

Deux aides indépendantes peuvent être accordées :

- **Jusqu'à 400 €** pour la réparation ou le **remplacement d'un boiler défectueux** ;
- **Jusqu'à 400 €** pour l'installation d'un **contacteur heures creuses**.

Ces interventions :

- peuvent être demandées ensemble ou séparément ;
- sont limitées au **coût réel** des travaux ;
- peuvent être obtenues **une fois tous les 10 ans** (par type d'aide) ;
- sont octroyées selon les **moyens financiers disponibles du CPAS**.

La partie non couverte par la prime reste à charge du propriétaire.

Article 4 - Introduction de la demande

Pour bénéficier de la prime, le propriétaire :

1. **Contacte le CPAS** pour signaler la situation ;
2. Fournit les informations nécessaires pour l'ouverture du dossier par le Tuteur énergie qui viendra sur place (des photos pourront être prise) ;
3. Complète et signe le **formulaire de demande** avec l'accompagnement du Tuteur énergie ;
4. Attend la décision du CPAS avant d'engager les travaux.

Aucun remboursement ne peut être accordé si les travaux ont été réalisés **avant l'accord du CPAS**.

Article 5 - Réalisation des travaux et documents à fournir

Après réception de l'accord du CPAS, le propriétaire :

- fait réaliser les travaux par le **prestataire de son choix** ;
- paie la facture ;
- transmet ensuite au CPAS :
 - o une **copie de la facture** mentionnant, notamment, le lieu d'intervention
 - o la **preuve de paiement**

Le remboursement se fait dans les limites prévues.

Article 6 - Traitement des demandes

Les demandes complètes sont traitées dans leur **ordre de réception**.

Si les budgets disponibles sont épuisés, la demande peut être reportée à l'année suivante.

Le CPAS se réserve cependant le droit d'arrêter cette prime à tout moment. Il en est de même si le CPAS estime qu'un contrôle post-travaux doit être effectué.

Article 7 - Litiges

Toute fausse déclaration ou tentative de fraude entraîne le refus ou le remboursement de la prime.

Le demandeur conserve la possibilité d'introduire un recours conformément aux procédures légales en vigueur.

👉 LIMITATION DE LA PRIME CPAS POUR L'AUDIT LOGEMENT

LES CPAS DE **BAELEN**, **PLOMBIÈRES** ET **WELKENRAEDT** INFORMENT LES CITOYENS DE L'ARRÊT PROGRESSIF DU **SOUTIEN FINANCIER DU CPAS** ACCORDÉ JUSQU'ICI POUR LA RÉALISATION DES **AUDITS LOGEMENT**.

POURQUOI CETTE DÉCISION ?

Cet arrêt résulte principalement d'une **décision du Service Public de Wallonie (SPW)** : le budget octroyé par les CPAS concernant la prime audit logement ne peut plus être cumulé avec la **prime Habitation du SPW**, ce qui rend son maintien impossible dans le système actuel.

Initialement, cette aide CPAS **devait déjà s'arrêter au 1^{er} janvier 2026**, mais une **dérogation temporaire** permet aux CPAS de la prolonger exceptionnellement encore durant l'année 2026.

L'arrêt concerne **exclusivement la partie financée par les CPAS** (maximum 150 €).

CE QUI CHANGERA CONCRÈTEMENT

- En **2026**, les CPAS utiliseront leur **année de dérogation** pour financer encore quelques primes audit logement.
- Les demandes seront traitées **strictement dans l'ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement du budget encore autorisé**.
- Il n'est **pas garanti** que toutes les demandes introduites en 2026 pourront être honorées.
- **À partir du 1^{er} janvier 2027**, les CPAS **ne pourront plus octroyer aucune prime audit logement**, conformément à la fin définitive du dispositif.

POUR LES CITOYENS

Les habitants qui souhaitent encore bénéficier d'un soutien du CPAS pour leur audit logement doivent, conformément aux différents règlements :

- **introduire leur demande le plus tôt possible en 2026**,
- transmettre obligatoirement les **trois documents suivants** au CPAS ou à la commune :
 - > **l'acceptation de la prime audit par le SPW**,
 - > **la facture de l'auditeur**,
 - > **la preuve de paiement de cette facture**.

Aucune prime ne pourra être versée sans ces trois documents (accompagnés du formulaire de demande).



CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles **gratuitement à TOUS !** Les prochaines permanences auront lieu **tous les troisièmes vendredis du mois** :

- ✓ **Vendredi 20/03/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 17/04/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 15/05/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 19/06/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 17/07/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 21/08/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 18/09/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 16/10/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 20/11/2026 de 10 à 11 heures**
- ✓ **Vendredi 18/12/2026 de 10 à 11 heures**





COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DES PMC ET PAPIERS/CARTONS

À BAELEN ET À MEMBACH, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : DÈS JANVIER, LE PASSAGE SE FERA 1 SEMAINE SUR 2 POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez **contacter Intradél au 04/240.74.74 dans les 24h** de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre ; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte ;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250€ quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS



BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUES. NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.

LE FRELON ASIATIQUE : RESTONS VIGILANTS

CYCLE ET KIT DE PIÉGAGE

ARRIVÉ EN BELGIQUE EN 2016, LE FRELON ASIATIQUE À PATTES JAUNES (VESPA VELUTINA) EST AUJOURD'HUI BIEN IMPLANTÉ EN WALLONIE. SON ÉRADICATION N'EST PLUS POSSIBLE : LES ACTIONS SE CONCENTRENT DÉSORMAIS SUR LES NIDS PROBLÉMATIQUES, MENAÇANT LA SANTÉ PUBLIQUE OU LES RUCHERS. DEPUIS 2023, LE COÛT DE LA NEUTRALISATION DÉPEND DE LA LOCALISATION DU NID (DOMAINE PUBLIC OU PRIVÉ). EN CAS DE DOUTE, CONTACTEZ VOTRE SERVICE ENVIRONNEMENT COMMUNAL (ENVIRONNEMENT@BAELEN.BE)

UNE INTERVENTION FINANCIÈRE PEUT ÊTRE POSSIBLE SELON LES MODALITÉS EN VIGUEUR.

Nous vous invitons par ailleurs à contacter nos services en cas de découverte d'un nid afin de suivre la progression de l'espèce.

Au printemps (mars à mai), les jeunes reines fondatrices construisent un petit nid primaire. Capturer ces fondatrices permet d'éviter la formation de colonies pouvant compter plusieurs milliers d'individus dans un nid secondaire, visible dès l'été, souvent haut dans les arbres.

Des kits de piégeage de printemps sont disponibles gratuitement à l'administration communale dès le lundi 2 mars (couvercle spécifique, bocal et QR code pour encoder les captures ainsi qu'une notice explicative) à raison de 2 kits par adresse. Ce piégeage vise uniquement les fondatrices : il est normal de faire peu de captures. L'efficacité repose sur la mobilisation du plus grand nombre.

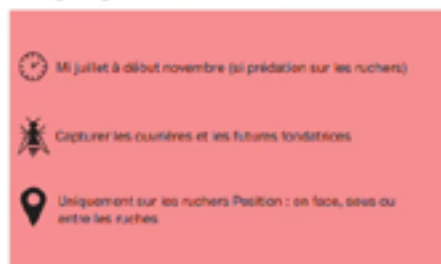
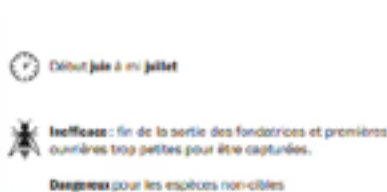
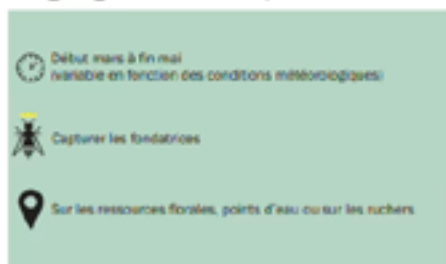
Ensemble, contribuons à limiter l'impact de cette espèce



invasive sur la biodiversité et l'apiculture.

Arrêt du piégeage

Piégeage de masse



Piégeage de printemps

Piégeage de masse





STATIONNEMENT LE LONG DES VOIRIES : UNE QUESTION DE SÉCURITÉ ET DE PARTAGE DE L'ESPACE

EN ZONE RURALE, UN VÉHICULE MAL GARÉ PEUT SEMBLER ANODIN... MAIS IL DEVIENT RAPIDEMENT UNE SOURCE DE DANGER OU DE GÊNE POUR TOUS : PIÉTONS, CYCLISTES, PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, TRANSPORTS EN COMMUN OU SERVICES DE SECOURS.

À BAELEN, COMME AILLEURS, LE RESPECT DES RÈGLES DE STATIONNEMENT CONTRIBUE DIRECTEMENT À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE DE CHACUN.

CE QUE DIT LA RÉGLEMENTATION BELGE

Le Code de la route belge encadre strictement le stationnement sur les côtés de voirie, y compris en dehors des centres urbains. Le stationnement est **interdit**, même sans signalisation spécifique, notamment :

- lorsque le passage libre restant sur la chaussée est **inférieur à 3 mètres** ;
- sur une route **divisée en bandes de circulation**, lorsque le véhicule empiète sur la chaussée ;
- à **moins de 15 mètres** de part et d'autre d'un arrêt de bus ;
- sur les **trottoirs**, accotements réservés aux piétons ou passages pour piétons ;
- en double file ou devant une sortie privée.

Ces règles visent avant tout à garantir une circulation fluide et sécurisée, ainsi qu'un espace suffisant pour les usagers les plus vulnérables.

DES INFRACTIONS SANCTIONNÉES

La Zone de Police Pays de Herve rappelle que le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions financières :

- **INFRACTIONS DU 1^{ER} DEGRÉ : 58 €**
(ex. stationnement en double file, arrêt de bus)
- **INFRACTIONS DU 2^E DEGRÉ : 116 €**
(ex. stationnement sur trottoir, sur un passage pour piétons)

Au-delà de l'amende, un stationnement inadapté peut aussi retarder les secours ou forcer piétons et cyclistes à se déplacer sur la chaussée.

UN EXEMPLE CONCRET À BAELEN : LA ROUTE JEAN XXIII

Le récent aménagement d'une **piste cyclo-piétonne le long de la route Jean XXIII** illustre parfaitement l'importance du bon usage de l'espace public.

Cette infrastructure a été conçue pour offrir un cheminement sûr et confortable aux piétons et aux cyclistes. Le stationnement de véhicules sur ou à proximité immédiate de cette piste compromet son utilité et met directement en danger ses usagers.

Il est donc essentiel que chacun veille à **ne pas utiliser ces aménagements comme zones de stationnement**, même de manière ponctuelle.

UN APPEL AU CIVISME

Le stationnement est l'affaire de tous. En adoptant des comportements responsables et respectueux, chaque conducteur contribue :

- à la sécurité des déplacements ;
- au confort des habitants ;
- à la bonne cohabitation entre automobilistes, cyclistes et piétons.

La Commune de Baelen, en collaboration avec la Zone de Police Pays de Herve, invite chacun à rester attentif à ces règles et à privilégier, lorsque c'est possible, les emplacements de stationnement autorisés.

OÙ SE GARER ?

Des parkings autorisés sont disponibles à Baelen et à Membach :

- Rue de la Régence (à côté de la maison communale)
- Route de Dolhain (parking école et foyer culturel, accessible à certaines heures)
- Rue des Coccinelles, quelques places de stationnement
- Chemin de Hoevel (foot)
- Rue de l'Eglise (près de la plaine de jeux)
- Devant le cimetière chemin de la Joie
- Aux abords de l'église de Membach
- Rue Léonard Moray, quelques places de stationnement.

Privilégier ces zones contribue directement à la sécurité et au confort de tous.

👉 Bouger son véhicule, c'est parfois éviter un danger.

👉 Stationner correctement, c'est protéger nos enfants, nos aînés et nos services de secours.

Source : « Bouge ton char de mon trottoir », Zone de Police du Pays de Herve



Police

Pays de Herve



Stationnement interdit

Lorsque la largeur du passage libre est de - de 3m



sur une route divisée en bandes de circulation



A moins de 15m de part et d'autre d'un arrêt de bus



Montant de l'amende

- Infractions 1^{er} degré: 58 € (ex: arrêt de bus, double file)
- Infractions 2^e degré: 116 € (ex: trottoir, passage pour piétons...)

Contactez-nous

Zone de Police « Pays de Herve »
Avenue Dewandre n°49, 4650 HERVE

☎ 087/34 35 11

zp.paysdeherve@police.belgium.eu
www.police.be/5288



www.police-paysdeherve.be
www.facebook.com/policepaysdeherve/
087/343.571

Bouge ton char de mon trottoir...



Règle universelle :
Ne jamais gêner ni mettre
les autres usagers en danger !

Tout véhicule à l'arrêt ou
en stationnement doit être rangé
(art 23 AR 01/12/75) :

A droite par
rapport au sens
de sa marche
(sauf voies en
sens unique)



Hors de la chaussée sur l'accotement
de plain-pied tout en laissant une
bande praticable d'au moins 1m50
pour les piétons du côté extérieur de
la voie publique.



Attention!

Si l'accotement n'est pas suffisamment large
et ne permet pas de laisser une bande praticable
de 1,5 m pour les piétons, le véhicule
doit être rangé partiellement sur l'accotement
et partiellement sur la chaussée.



Arrêt et stationnement interdits

Sur les trottoirs



Sur et à moins de
5m en deçà d'un
passage pour piétons



A moins de 5m
d'un carrefour



Sur une piste
cyclable





DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).



VOTRE COMMUNE EST ÉGALEMENT SUR FACEBOOK !
N'HÉSITEZ-PAS À NOUS SUIVRE !

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution.
Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

DEVENEZ "FAMILLE D'ACCUEIL" : OUVREZ VOTRE PORTE À NOS FUTURS MÉDECINS !

VERVIERS A BESOIN DE VOS SOURIRES ET DE VOTRE HOSPITALITÉ ! VOUS AVEZ UNE CHAMBRE D'AMI DISPONIBLE ? VOUS AVEZ ENVIE DE SOUTENIR LA SANTÉ DE NOTRE RÉGION TOUT EN VIVANT UNE BELLE AVENTURE HUMAINE ? LE PROJET "J'ADOpte UN ÉTUDIANT" EST FAIT POUR VOUS.

Chaque année, des étudiants en médecine viennent en stage chez nos généralistes locaux. Faute de moyens pour se loger quelques semaines, beaucoup ne peuvent pas choisir notre région. Changeons la donne ensemble !

Un échange sur-mesure, selon votre cœur : ici, pas de loyer imposé, mais un accord de confiance entre vous et l'étudiant. C'est vous qui décidez des modalités :

- Contre une participation financière (pour couvrir les charges).
- OU contre un échange de temps (un coup de main au jardin, un peu de cuisine partagée, une aide informatique, ou simplement le plaisir de papoter).

Un accompagnement de proximité et de confiance pour garantir la sérénité de chacun, nous suivons un parcours rigoureux :

1. **Pré-inscription** via un formulaire simple.
2. **Échange téléphonique** pour faire connaissance.
3. **Visite de courtoisie** sur place pour valider les affinités.

C'est la transparence et la bienveillance qui feront le succès de cette rencontre. Une charte de bonne conduite sera signée par les deux parties pour poser un cadre clair et rassurant.

Prêt(e) à dire un grand « OUI » du cœur ? Pour manifester votre intérêt et rejoindre notre réseau de familles accueillantes, merci de remplir le formulaire ici :

www.agef.be/jadopteunetudiant

France Drion : France.drion.agef@gmail.com

AGEF.be

J'ADOpte UN ÉTUDIANT

**UNE CHAMBRE LIBRE ?
ENVIE DE SOUTENIR LA SANTÉ DANS NOTRE RÉGION ?
HÉBERGEZ UN ÉTUDIANT EN MÉDECINE LE TEMPS DE SON STAGE !**

PLUS D'INFORMATIONS SUR
WWW.AGEF.BE/JADOpteUNETUDIANT

SEXTORSION : COMPRENDRE POUR MIEUX PRÉVENIR

LES RÉSEAUX SOCIAUX, LES MESSAGERIES INSTANTANÉES ET LES JEUX EN LIGNE FONT AUJOURD'HUI PARTIE DU QUOTIDIEN DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS. S'ILS PERMETTENT DE COMMUNIQUER ET DE SE DIVERTIR, ILS PEUVENT AUSSI EXPOSER LES PLUS JEUNES À DES DANGERS MÉCONNUS, PARMI LESQUELS LA SEXTORSION.

QU'EST-CE QUE LA SEXTORSION ?

La sextorsion est une forme de chantage à caractère sexuel. Une personne menace de diffuser des images ou des vidéos intimes afin d'obtenir quelque chose en échange : de l'argent, de nouvelles images ou le silence de la victime.

Les auteurs agissent souvent sous de fausses identités et prennent le temps de gagner la confiance de l'enfant. Ils peuvent se faire passer pour :

- un autre adolescent,
- un ami rencontré en ligne,
- une personne bienveillante ou rassurante.

Le piège commence souvent par des échanges anodins avant de devenir progressivement plus insistants et manipulateurs.

Pourquoi les enfants et adolescents sont particulièrement vulnérables

Les jeunes ne mesurent pas toujours les risques liés au partage d'images ou d'informations personnelles. La peur, la honte ou la crainte d'une punition peuvent les empêcher de demander de l'aide lorsqu'un problème survient.

Il est essentiel de rappeler qu'ils ne sont jamais responsables de la situation.

LE RÔLE CLÉ DES PARENTS : LA PRÉVENTION

La prévention commence à la maison, avant tout par le dialogue.

Quelques conseils :

- S'intéresser aux réseaux sociaux et applications utilisés par son enfant.
- Parler régulièrement de la vie numérique, sans jugement.
- Expliquer clairement qu'il ne faut jamais envoyer de photos ou vidéos intimes, même à une personne de confiance rencontrée en ligne.
- Rappeler qu'Internet ne permet pas toujours de savoir qui se cache derrière un écran.

Être attentif à certains signaux peut aussi aider à détecter un problème :

- Repli sur soi,
- Stress ou anxiété inhabituelle,
- Peur d'utiliser le téléphone,
- Changements de comportement ou d'humeur.



QUE FAIRE EN CAS DE SEXTORSION ?

Si un enfant est confronté à une situation de sextorsion, il est important de :

- Ne pas céder au chantage.
- Conserver toutes les preuves (messages, captures d'écran).
- Bloquer et signaler l'auteur sur la plateforme concernée.
- En parler immédiatement à un parent ou à un adulte de confiance.
- Signaler les faits aux services de police.

Il est important de rassembler un maximum d'éléments avant de déposer plainte, notamment :

- Informations sur la communication : numéros de téléphone, comptes utilisés (ex. Skype, réseaux sociaux), adresses e-mail, captures d'écran des échanges.
- Informations sur les paiements : numéros de compte, adresses de paiement, captures d'écran des transactions.
- Informations sur la diffusion de contenus : liens vers les photos ou vidéos publiées (ex. YouTube, Facebook, ...) et informations sur le compte ayant mis le contenu en ligne.

En cas de problème, plusieurs organismes peuvent aider dont :

👉 Child Focus

Aide et accompagnement pour les situations d'exploitation sexuelle et de dangers en ligne concernant les enfants.

116 000 - gratuit, 24h/24 et 7j/7

👉 Écoute Enfants

Service d'écoute gratuit pour les enfants et adolescents, mais aussi pour les parents préoccupés.

103 - gratuit

👉 Police / Urgences

En cas de menace immédiate ou de danger.

101 ou 112



Chacun peut être confronté à une situation d'urgence : malaise, chute ou accident de la vie quotidienne peuvent survenir à tout moment, que ce soit à domicile, sur le lieu de travail, sur la route ou lors d'activités extérieures. En attendant l'arrivée des secours, chaque minute est déterminante : les premiers gestes peuvent sauver une vie ou limiter les conséquences d'un accident. Se former aux premiers secours constitue donc un véritable acte citoyen.

QUEL EST L'OBJECTIF DE SE FORMER ?

Se former aux premiers gestes de secours permet de :

- développer les bons réflexes et la confiance ;
- savoir réagir rapidement et efficacement sans paniquer ;
- augmenter les chances de survie d'une victime en attendant l'arrivée des secours ;
- être capable d'aider ses proches et les autres.

DES GESTES SIMPLES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Lors d'une formation, vous apprenez notamment à :

- alerter correctement les services de secours ;
- sécuriser une situation et éviter le suraccident ;
- mettre une personne inconsciente en position latérale de sécurité ;
- pratiquer un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur ;
- réagir face à un étouffement ;
- effectuer d'autres gestes de premiers secours (soins de plaies, brûlures, etc.).



LES FORMATIONS, POUR QUI ?

La formation aux premiers secours s'adresse à tous les citoyens, quels que soient l'âge ou le parcours : parents, jeunes, seniors, bénévoles, agents communaux, associations...

Chacun peut être amené, un jour, à porter secours à un proche ou à un inconnu.

PENSEZ À TÉLÉCHARGER L'APPLI 112 BE !

**1 APP,
3 SERVICES
DE SECOURS**

112 BE



OÙ SE FORMER ?

Il existe plusieurs types de formation en Premiers Secours :

- Initiations courtes pour apprendre les gestes essentiels
- Formations certifiantes, comme le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours)
- Modules spécifiques, notamment pour les entreprises

Ces formations sont proposées par :

- La Croix-Rouge de Belgique
- Certaines asbl
- La médecine du travail (pour ses propres travailleurs)
- Des organismes et centres spécialisés privés

Se former aujourd'hui, c'est peut-être sauver une vie demain !



Et si vous testiez vos réflexes face à une situation d'urgence ?

Il existe «sauveunevie.be», une expérience interactive gratuite qui permet d'apprendre les gestes qui sauvent à travers trois films immersifs. Scannez le QR Code ci-joint et testez vos connaissances dès maintenant !

Pour plus d'infos à ce sujet : **www.zone-vhp.be -Département prévision : ☎ 087/479.822**



SAVIEZ-VOUS QU'EN WALLONIE, LA MAJORITÉ DES ENFANTS NE SONT PAS TOUJOURS ATTACHÉS CORRECTEMENT EN VOITURE ?

AVANT 1M35, LE SIÈGE AUTO N'EST PAS UNE OPTION

Un enfant n'est pas un adulte en miniature. Sa morphologie ne permet pas à la ceinture de sécurité de le retenir correctement. C'est pourquoi, en dessous d'1m35, l'utilisation d'un siège auto adapté à sa taille et/ou à son poids est obligatoire.

Une récente enquête de l'AWSR révèle qu'en Wallonie, près d'un enfant de moins d'1m35 sur dix n'est pas attaché de manière systématique en voiture. Parmi ceux qui sont attachés, tous ne sont par ailleurs pas installés dans un siège auto.

En moyenne, 74 % des enfants de moins d'1m35 sont toujours installés dans un siège auto, une proportion qui diminue avec l'âge.

En 2024, près de 300 enfants de moins de 10 ans ont été blessés dans un accident de la route en tant que passagers d'une voiture en Wallonie. Les chiffres ne disent pas si ces enfants étaient correctement attachés ou pas, mais les études sont claires : un enfant correctement installé dans un siège adapté court trois fois moins de risques d'être gravement blessé ou de perdre la vie en cas d'accident.

CEINTURE SOUS LE BRAS ? LE SIÈGE N'EST PLUS EFFICACE

Lorsque l'enfant est installé dans un siège auto, les erreurs d'utilisation sont assez fréquentes. Souvent involontaires, elles peuvent avoir un impact majeur sur la sécurité en cas d'accident. Si l'enfant se trouve dans un siège mal fixé, ou qu'il n'y est pas correctement attaché, le **risque de blessure est déjà 2 fois plus élevé**.

Parmi les problèmes figurent notamment des harnais pas suffisamment serrés, des sièges mal fixés au véhicule ou encore une ceinture passée sous le bras de l'enfant. Cette dernière situation est relativement fréquente. **Plus d'un tiers des enfants attachés avec la ceinture du véhicule la portent souvent, voire toujours, sous le bras.**

Dans ces conditions, l'enfant n'est plus correctement protégé. Le haut du corps n'est pas suffisamment retenu et peut être projeté violemment vers l'avant en cas de choc. **La ceinture mal positionnée augmente alors le risque de blessures internes graves et de perte d'efficacité du siège.**

ÔTER LE MANTEAU : UNE PRÉCAUTION INDISPENSABLE

D'autres précautions sont nécessaires pour garantir l'efficacité du siège auto, notamment **enlever le manteau d'hiver avant d'attacher l'enfant**. L'enquête de l'AWSR révèle qu'en moyenne, seule 1 personne sur 5 suit systématiquement cette recommandation, tandis que plus d'un quart ne le fait jamais.

Or, c'est essentiel, en particulier pour les sièges à harnais. En cas de choc, l'épaisseur du manteau se tasse sous la pression exercée sur les sangles, créant un jeu dangereux entre le harnais et le corps de l'enfant. **Le risque que l'enfant soit expulsé du siège augmente alors fortement.**

Il est donc conseillé de retirer le manteau avant d'attacher l'enfant et éventuellement, de le placer ensuite par-dessus le harnais pour éviter qu'il n'ait froid. **Un conseil qui vaut également pour les adultes**, à qui il est recommandé d'enlever leur doudoune au volant.

DES DIFFICULTÉS POUR DE NOMBREUX PARENTS

L'enquête montre également que bon nombre de personnes amenées à transporter un enfant dans un siège auto déclarent trouver son installation difficile.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
EN VOITURE AVEC
UN ENFANT

WWW.AWSR.BE



Déterminer le bon moment pour passer au siège suivant pose également problème, environ 1 répondant sur 5 estime en effet que cette décision est compliquée.

Certains parents ont ainsi tendance à changer trop rapidement de siège, par exemple lors de l'arrivée d'un second enfant, ou parce qu'ils ont l'impression que l'enfant n'est plus à l'aise dans son siège. Mais si ce nouveau siège n'est pas adapté à sa morphologie, l'enfant n'y sera pas correctement protégé.

SEULS 3 CRITÈRES PERMETTENT EN RÉALITÉ DE DÉTERMINER QUE LE MOMENT DE PASSER AU SIÈGE SUIVANT EST VENU.

- L'enfant dépasse le poids maximal prévu pour le siège ;
- Sa tête dépasse du siège (le fait que les jambes de l'enfant dépassent n'a pas d'impact sur sa sécurité et ne justifie pas de changer) ;
- Les sangles du harnais ne se placent plus correctement sur ses épaules.

Si l'une de ces 3 situations se présente, il est temps de changer de siège.

Télécharger la brochure explicative via le QR CODE ou via www.baelen.be





BAELEN SE BOUGE POUR UNE COMMUNE PLUS PROPRE LORS DU GRAND NETTOYAGE 2026



BE WAPP ASBL, PRÉSENTATION :

Be WaPP est une association sans but lucratif créée par Fost Plus, Fevia Wallonie et Comeos. Elle est le fruit d'un accord de partenariat entre la Wallonie et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge. Cet accord de partenariat vise à prévenir et à réduire les incivilités ayant un impact négatif sur la propreté publique et le cadre de vie en Wallonie, notamment les abandons de déchets dans l'espace public. L'asbl est financée par Fost Plus.

MISSION

Améliorer la propreté publique afin de contribuer à un meilleur cadre de vie en Wallonie.

PLAN D'ACTIONS

Chaque année, Be WaPP développe et met en œuvre un large plan d'actions destiné à sept thématiques, en visant les objectifs suivants :

- Accompagnement stratégique et opérationnel : accompagnement des communes pour les soutenir dans la réalisation de plans stratégiques et d'actions opérationnelles
- Optimisation des infrastructures : optimisation de l'emplacement des infrastructures de propreté dans l'espace public pour une meilleure utilisation et une rationalisation des coûts de gestion
- Soutien à la répression : soutien d'initiatives et d'acteurs qui luttent contre la délinquance environnementale en adéquation avec la stratégie régionale répressive « SWaPRE »

- Sensibilisation : campagnes de sensibilisation régionales qui atteignent le bon public cible et qui touchent des lieux problématiques
- Participation citoyenne et associative : impliquer et mettre en action les citoyens et associations en vue de participer activement à l'amélioration de leur cadre de vie
- Formation/éducation : éducation des plus jeunes pour acquérir les bons gestes et formation du personnel pour augmenter leur sécurité, leur productivité et leur engagement
- Monitoring et reporting : collecter des données relatives aux déchets sauvages et aux dépôts clandestins, analyser les données et évaluer l'atteinte des objectifs

L'objectif est clair : mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre une réduction significative des déchets sauvages et dépôts clandestins dans l'espace public avec, pour conséquence, l'amélioration du vivre ensemble, le renforcement de l'attractivité du territoire, la préservation de l'environnement et la diminution des coûts sociétaux qui y sont liés.

BE WAPP, UN PARTENAIRE POUR LES COMMUNES

Be WaPP accompagne les communes wallonnes dans la mise en place d'actions concrètes pour lutter contre les incivilités, encourager le tri des déchets et améliorer la propreté publique. À travers différents outils, campagnes de sensibilisation et projets sur le terrain, nous travaillons main dans la main avec les autorités locales pour créer un cadre de vie plus agréable et respectueux de l'environnement.

Ce que Be WaPP propose : accompagnement, soutien à la répression, sensibilisation, diagnostic et infrastructures, participation citoyenne, réseaux d'échanges...

CETTE ANNÉE ENCORE, NOUS SOUTENONS LES INITIATIVES DE **BE WAPP** EN PARTICIPANT AU GRAND NETTOYAGE 2026

Du 26 au 29 mars 2026, la commune de **Baelen** participera à la **12^e édition du Grand Nettoyage**, l'opération citoyenne coordonnée par **Be WaPP**.

À travers le message clé « **On se bouge ?** », Be WaPP et notre commune vous invitent à passer à l'action pour améliorer concrètement la propreté de l'espace public.

Chaque année, le Grand Nettoyage mobilise **des dizaines de milliers de personnes en Wallonie** : citoyens, écoles, associations, entreprises et services communaux. Pendant quatre jours, les Wallons se retroussent les manches pour ramasser les déchets abandonnés dans l'espace public.

Malgré une amélioration progressive de la propreté dans divers types de lieux, **les incivilités restent, hélas, bien présentes !**

Face à ce constat, le message est clair : **pour que les résultats soient durables, il faut continuer à agir collectivement. Alors, on se bouge, ensemble !**

La commune lance donc un appel à la mobilisation générale !

**RENDEZ-VOUS SUR L'ESPACE DES RENCONTRES
LE DIMANCHE 29 MARS À 14H AFIN DE PARCOURIR
LE TERRITOIRE DE BAELEN - MEMBACH**

« En participant au Grand Nettoyage, chacun pose un acte concret pour sa commune. "On se bouge", c'est une invitation à ne pas rester spectateur, mais à devenir acteur de la propreté publique »,

ENVIE DE PARTICIPER ?

Citoyens, écoles, associations, clubs sportifs et entreprises locales sont invités à participer. Le matériel nécessaire sera mis à disposition et l'action sera encadré par l'Echevin de l'Environnement, Massenaux Fabrice (Fabrice.Massenaux@baelen.be)

Cette année, plus que jamais, on se bouge pour une commune plus propre.

Plus d'informations sur l'action du dimanche 29/03, contactez **Massenaux Fabrice** (Echevin de l'Environnement - 0484.94.04.99)

Participer au Grand Nettoyage, ce n'est pas seulement ramasser des déchets.

C'est prendre soin de son environnement, montrer l'exemple et rappeler que la propreté commence par des gestes simples, accessibles à tous.

ALORS CETTE ANNÉE, ON NE RESTE PAS SPECTATEUR.

DU 26 AU 29 MARS... ON SE BOUGE !




semaine du 26 au 29 mars

LE GRAND NETTOYAGE

Action collective à Baelen
le dimanche 29 mars à 14h
(RDV - Espace des Rencontres)

Be
WaPP



QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL SAUVAGE BLESSÉ ?

SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL SAUVAGE BLESSÉ OU EN DÉTRESSE, IL FAUT SAVOIR QU'IL EXISTE PRÈS DE CHEZ NOUS (RUE BELLE VUE 9 À 4890 THIMISTER) UN CENTRE POUR LA REVALIDATION DE LA FAUNE SAUVAGE. C'EST LAURENCE STRAT QUI EN EST À LA TÊTE.

SON NOM : CREAVES L'HERMITAGE :

Creaves pour Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'état Sauvage et Hermitage pour référence « Spirituelle » à un Hermite qui vit reculé en harmonie à la nature.

QUELLES SONT LES RAISONS QUI ONT CONDUIT LAURENCE À OUVRIR UN CENTRE POUR VENIR EN AIDE AUX ANIMAUX EN DIFFICULTÉ ?

Depuis son enfance, Laurence a toujours rêvé de s'occuper des animaux et d'être vétérinaire. Enfant, elle a passé beaucoup de temps à la ferme de ses grands-parents entourée d'animaux. Avec son grand-père amateur d'oiseaux, elle a passé beaucoup de temps à les observer et à apprendre sur eux. Avec sa grand-mère, elle nourrissait les petits agneaux aux biberons.

Chaque fois qu'un animal se trouvait en détresse, elle ne pouvait s'empêcher de lui tendre la main... et bien souvent de lui ouvrir sa porte. Ainsi, un canard trouva un jour refuge dans la baignoire familiale. Chez elle, la compassion n'était pas une intention, mais un réflexe.

Plus tard, l'arrivée d'un petit hérisson, affectueusement baptisé « Mercredi » et rapporté par son mari, marqua un tournant décisif. Ce fut l'étincelle qui transforma une sensibilité profonde en véritable vocation : celle d'ouvrir un centre dédié à la sauvegarde de la faune sauvage.

Tout s'enchaîne alors. Animée d'une détermination sans faille, Laurence, épaulée par son mari, aménage le sous-sol de leur maison pour donner vie à son rêve. En octobre 2021, elle obtient son agrément officiel. Quelques mois plus tard, les premiers pensionnaires franchissent le seuil du centre.

Comme toute aventure naissante, les débuts sont exigeants. Entièrement bénévole, Laurence doit réunir les fonds nécessaires pour faire fonctionner son projet. Pourtant, l'engagement porte ses fruits : en 2022, 335 animaux sont accueillis. Puis, d'année en année, le centre grandit. Une équipe de bénévoles se forme autour d'elle. Ils sont aujourd'hui 25 à se relayer quotidiennement pour nettoyer les cages, nourrir les pensionnaires, prodiguer les soins, ou encore transporter les animaux chez les vétérinaires.

La charge de travail est considérable, et le nombre d'animaux recueillis ne cesse d'augmenter, atteignant 802 pensionnaires en 2025.

Un tiers d'entre eux sont des hérissons, un autre tiers des oiseaux — rapaces, oiseaux de jardin, hérons ou canards — tandis que le reste se compose de

mammifères tels que renards, blaireaux, chauves-souris ou écureuils. Certaines arrivées plus exceptionnelles ont également marqué l'histoire du centre : reptiles, tortues, un milan royal, un martin-pêcheur, un chevreuil ou encore une couleuvre.

Aujourd'hui, le centre s'est spécialisé dans le sauvetage des hérissons. Il travaille en étroite collaboration avec plusieurs vétérinaires spécialisés en mammifères et en oiseaux, ainsi qu'avec un praticien expert en laser pour des examens d'une grande précision.

Les causes principales des entrées de pensionnaires sont diverses.

- Nichées dérangées lors de tailles de haies
- Blessures aux hérissons causées par les tondeuses robots
- Prédations par les chats
- Empoisonnements par les pesticides, les raticides, les produits anti-limaces...

Le CREAVES bénéficie bien sûr de subsides octroyés par la Région wallonne. À première vue, on pourrait croire que cela suffit à assurer la stabilité du centre. Pourtant, la réalité est tout autre.

Les aides financières accordées ne couvrent pas l'ensemble des frais engagés. Leur attribution repose sur des critères précis : le nombre d'animaux accueillis, les espèces concernées, ainsi que les résultats obtenus — notamment la réussite de la réhabilitation et du relâcher en milieu naturel.

Or, chaque prise en charge engendre des coûts incompressibles. Dès son arrivée, l'animal bénéficie d'un premier examen de santé. Selon son état, une consultation vétérinaire s'impose parfois, voire une intervention chirurgicale ou des soins spécialisés. Même lorsque les vétérinaires consentent des tarifs solidaires, ces actes représentent une charge financière réelle.

Vient ensuite la période de revalidation, plus ou moins longue selon les cas. À cela s'ajoutent l'alimentation quotidienne, les traitements, les installations adaptées et le temps consacré aux soins. Et lorsque, malgré tous les efforts déployés, l'animal ne survit pas ou ne peut être relâché, les subsides ne sont pas toujours accordés. Les frais restent alors entièrement à la charge du centre.

Face à cette réalité, L'Hermitage a constamment besoin de soutiens extérieurs.

Ponctuellement, des animaleries offrent des surplus de stock - graines, nourriture ou boîtes de pâtée. Des initiatives solidaires voient également le jour, comme des ventes de jus de pommes ou de sirop, ainsi que diverses activités destinées à récolter les fonds indispensables au bon fonctionnement du centre.

Toute aide matérielle est également précieuse. Les besoins sont permanents : croquettes et pâtées pour chiens et chats, graines pour oiseaux, papier essuie-tout, éponges, produits d'entretien... Autant de fournitures essentielles au quotidien des pensionnaires.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le centre et la façon de les aider n'hésitez pas à contacter Laurence au n° 0494/358083

Indirectement, vous pouvez également soutenir le centre en joignant l'utile à l'agréable. Il vous suffit de participer à l'une de nos balades ornithologiques, organisées les premiers et deuxième dimanches de chaque mois par Roger Ponsen et moi-même.

Ces moments de découverte et de partage au cœur de la nature contribuent, par votre présence, au soutien concret des actions menées en faveur de la faune sauvage.

Nous partons à la découverte des oiseaux au fil d'une promenade conviviale, attentive et immersive. Pas à pas, nous apprenons à reconnaître leurs chants, à observer leurs comportements et à mieux comprendre leurs mœurs dans leur environnement naturel.

Aucune participation financière n'est imposée. Chacun contribue librement, selon son appréciation et ses possibilités. Quelle que soit son importance, votre contribution est intégralement reversée au centre de revalidation, afin de soutenir concrètement les soins apportés à la faune sauvage.

Le programme des balades se trouve dans la rubrique agenda en ligne de Natagora ou me contacter par mail à l'adresse suivante : cdesart@hotmail.com

Enfin il vous reste encore la possibilité de faire un don financier. Même le moindre euro peut les aider. Pour cela le n° de compte est le suivant BE 77 0019 1335 8342

Pour le centre CREAVES L'Hermitage, je vous remercie d'avance

Christian Desart | Guide Nature



DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
les vendredis, 6,13,20 et 27 mars 2026	<i>Pompons en folie (activité créative)</i>	BIBLIOTHÈQUE	de 15h à 17h	voir article
19/03/2026	<i>Les "Apéros littéraires"</i>	BIBLIOTHÈQUE	dès 18h30	voir article
20/03/2026	<i>Auberge espagnole de l'ACRF</i>	CENTRE CULTUREL À BAELEN	dès 19h	voir article
21/03/2026	<i>Samedi, j'ai peut-être j'ai bibli</i>	BIBLIOTHÈQUE	de 9h à 11h45	voir article
22/03/2026	<i>Thé dansant</i>	Centre Culturel à Baelen	de 14h à 17h	voir article
22/03/2026	<i>1^{er} marché artisanal</i>	SALLE ST JEAN MEMBACH	de 10h à 16h	voir article
28/03/2026	<i>Théâtre à Membach "Bière et paix"</i>	SALLE ST.JEAN À MEMBACH	20h	voir article
29/03/2026	<i>Théâtre à Membach "Bière et paix"</i>	SALLE ST.JEAN À MEMBACH	16h	voir article
29/03/2026	<i>Tabloo</i>	DÉPART DU TERRAIN DE FOOT	de 8h00 à 17h30	voir article
29/03/2026	<i>Opération grand nettoyage - BeWaPP</i>	ESPACE DES RENCONTRES	14h	voir article
05/04/2026	<i>Balade</i>	DÉPART DU PARC COMMUNAL À BAELEN	13h30	Groupe balades (voir article)
les vendredis, 3,10,17 et 24 avril 2026	<i>Dessine ton héros de "Manga" (activité créative)</i>	BIBLIOTHÈQUE	de 15h à 17h	voir article
11/04/2026	<i>Samedi, j'ai peut-être j'ai bibli</i>	BIBLIOTHÈQUE	de 9h à 11h45	voir article
16/04/2026	<i>Les "Apéros littéraires"</i>	BIBLIOTHÈQUE	dès 18h30	voir article
19/04/2026	<i>VTT du club cycliste</i>	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF À BAELEN	de 8h à 11h30	voir article
24/04/2026	<i>Conférence La préhistoire à Baelen</i>	SALLE DU CONSEIL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	20h	voir article
03/05/2026	<i>Balade</i>	DÉPART DU PARC COMMUNAL À BAELEN	13h30	Groupe balades (voir article)
27/06/2025	<i>Trail du dragon</i>	départ à Membach		voir article



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).



POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusque 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer une amende de quelques centimes quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaines de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : mabibli.be

👉 LA GRAINOTHÈQUE FAIT PEAU NEUVE !

La bibliothèque relance sa grainothèque : un espace dédié à l'échange libre de graines (fleurs, légumes, fruits).

Le principe est simple : prenez, déposez, partagez !

Grâce à cette nouvelle organisation, chacun peut semer un peu de biodiversité dans son jardin... et dans la commune. Passez nous voir pour faire grandir ce projet collaboratif au fil des saisons !



HORAIRE

Lundi : 14h-17h30

Mardi : fermé

Mercredi : 10h30-18h

Jeudi : 14h-17h30

Vendredi : 14h-17h30

Samedi : 9h-13h

QUELQUES JOURS DE FERMETURE SE SONT GLISSÉS DANS NOTRE HORAIRE :

- 👉 Le samedi 28 mars (vos bibliothécaires embarquent le groupe des « apéros littéraires » pour la Foire du Livre de Bruxelles)
- 📅 Le lundi 6 avril (Pâques)



Pour être toujours au courant des dernières activités de la bibliothèque, suivez-nous sur notre page facebook : **BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE BAELEN**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23 - ✉ bibliotheque@baelen.be

ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MARS-AVRIL

🕒 Les vendredis 6, 13, 20 et 27 mars

🕒 De 15h à 17h - 📍 À partir de 6 ans

📖 À la bibliothèque de Baelen

📅 **ACTIVITÉ CRÉATIVE « POMPONS EN FOLIE »**

Neven a besoin de toi pour une mission très spéciale : fabriquer des pompons magiques en laine capables de protéger les livres et de réveiller l'imagination !

Attention : créativité, rires et laine multicolore au programme !

Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.
À la bibliothèque de Baelen

🕒 19 mars - 📖 À partir de 18h30

☎ **LES APÉROS LITTÉRAIRES**

Vous avez envie de partager vos lectures (qu'elles soient « coups de cœur » ou « coups de hache ») avec d'autres personnes autour d'une auberge espagnole ? Alors, les apéros littéraires sont faits pour vous.

Activité gratuite, de 14 à 999 ans

Informations et inscription :

📞 087/76.01.23 - 🌿 bibliotheque@baelen.be

🕒 21 mars - 📅 De 9h à 12h

☎️ « **SAMEDI... J'PEUX PAS, J'AI BIBLI !** »

Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

En mars, le panier d'Alicia sera rempli d'histoires de bonbons, biscuits et autres douceurs... pour vous mettre l'eau à la bouche.

Activité gratuite - Accompagnant obligatoire

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

✉️ 087/76.01.23 - 📧 bibliotheque@baelen.be

🕒 Les vendredis 3, 10, 17, 24 avril - 📅 De 15h à 17h

📍 À partir de 6 ans - 📖 À la bibliothèque de Baelen

☎️ **ACTIVITÉ CRÉATIVE « DESSINE TON HÉROS MANGA »**

Tu es fan de mangas, alors, à tes crayons ! La bibliothèque se transforme en atelier manga. Viens colorier ou dessiner tes personnages préférés, inventer de nouveaux héros et laisser parler ton imagination.

Aucun niveau requis : juste l'envie de créer !»

Activité gratuite, ouverte à tous et sans réservation

Entrée et départ quand vous le souhaitez, entre 15h00 et 17h00.

À la bibliothèque de Baelen

✉️ 087/76.01.23 - 📧 bibliotheque@baelen.be

🕒 11 avril - 📅 De 9h à 12h

☎️ « **SAMEDI... J'PEUX PAS, J'AI BIBLI !** »

Pour les petits de 0-3 ans : 9h à 9h45

Pour les petits de 0-3 ans : 10h à 10h45

Pour les grands de 4-8 ans : 11h à 11h45

En avril, le panier d'Alicia sera rempli d'histoires d'animaux du zoo ; les grands, les petits, les moyens, les drôles et effrayants... il y en a pour tous les goûts.

Activité gratuite - Accompagnant obligatoire

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

✉️ 087/76.01.23 - 📧 bibliotheque@baelen.be

🕒 Le 16 avril - 📅 À partir de 18h30

☎️ **LES APÉROS LITTÉRAIRES**

Vous avez envie de partager vos lectures (qu'elles soient « coups de cœur » ou « coups de hache ») avec d'autres personnes autour d'une auberge espagnole ? Alors, les apéros littéraires sont faits pour vous.

Activité gratuite, de 14 à 99 ans

Inscription obligatoire à la bibliothèque :

✉️ 087/76.01.23 - 📧 bibliotheque@baelen.be





DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE

Avant toute manifestation publique, en plein air, sous chapiteau ou en lieu clos, il faut demander une autorisation au collège

IL FAUT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE AU PLUS TARD 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION ET 3 MOIS EN CAS D'ÉVÉNEMENT NECESSITANT UN CONTRÔLE ET/OU UNE RÉUNION DE SÉCURITÉ ET/OU DU GARDIENNAGE PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Il importe aussi de prendre connaissance de l'extrait du Règlement Général de Police concernant les manifestations publiques ainsi que du guide des manifestations publiques.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur notre site :

<https://www.baelen.be/loisirs/organisation-devenements/demarche-pour-organiser-un-evenement>



Après examen de votre demande, l'administration vous répond par courrier. En cas d'accord, l'administration transmet également l'information à la direction de la zone de police Pays de Herve.

BALADES

Envie de découvrir votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

LE 5 AVRIL ET LE 3 MAI 2026

Rendez-vous au parc communal de Baelen, rue de l'Eglise à 13h30

De là nous nous rendons en voiture vers le lieu de départ dans la région.

Les balades durent environ 2 heures (± 8km)

Chaussures de marche ou bottes conseillées.

Schoonbroodt Myriam et Hubert :

0488 88 68 45

Flas Gilberte et Louis : 087 76 33 89



LA PRÉHISTOIRE À BAELEN ET À LIMBOURG

ÉTAT DES DÉCOUVERTES PAR **FRANCIS POLROT**
VENDREDI 24 AVRIL À 20H À LA MAISON COMMUNALE DE BAELEN

INFOS & INSCRIPTIONS :

Erik Geers (0485/47.02.88) - Participation aux frais libre

L'exploration des vides souterrains, l'archéologie et l'histoire minière dans le bassin de la Vesdre ont été sources d'intérêt et de passion pour Francis Polrot. Il est l'auteur d'innombrables articles parus dans de nombreuses revues dans lesquelles il a publié les résultats de ses multiples recherches.

Autour du thème de la préhistoire et des découvertes faites à Baelen et à Limbourg, Francis Polrot viendra nous raconter le passé (evt. Accompagné de Benoit Pelzer, à confirmer) sous les différents aspects de ses recherches.

Un ouvrage consacré à la préhistoire de Baelen et de Limbourg sera disponible dès le soir de la conférence.



Chers villageois,

La SOCIÉTÉ ROYALE SAINT JEAN À MEMBACH vous rappelle que son café est ouvert tous les dimanches matin de 10 h à 13 h.

Nous vous accueillons pour vous servir votre apéro avant votre repas dominical. N'hésitez pas à venir nous dire bonjour.

Le comité et les bénévoles et de la Saint Jean.



DIMANCHE 29 MARS 2026 • EN CO-VOITURAGE LE L.A.C. VOUS PROPOSE DE VIVRE UNE EXCURSION EXCEPTIONNELLE DANS LE MONDE NUCLÉAIRE AU CENTRE TABLOO À DESSEL, PRÈS DE MOL.



ENVIE D'UN VOYAGE DANS UN MONDE INVISIBLE ? ENVIE DE PASSER UNE JOURNÉE AMUSANTE ET FASCINANTE À EXPLORER LE THÈME DE LA RADIOACTIVITÉ ? UNE EXPOSITION INTERACTIVE QUI OFFRE UN ÉCLAIRAGE UNIQUE SUR L'UNIVERS DE LA RADIOACTIVITÉ, DE LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS ET DE LA RECHERCHE SUR LES APPLICATIONS NUCLÉAIRES

Nous terminerons la visite de l'exposition avec un déjeuner au Bistrot. Au retour, nous nous arrêterons à Borgloon pour voir l'église transparente conçue en 2007 par le duo d'architectes belges Gijs Van Vaerenbergh. Elle constitue une attraction unique au monde et est constituée d'une centaine de plaques d'acier finement découpées et empilées les unes sur les autres et pèse 30 tonnes au total.

INFOS PRATIQUES :

Dimanche 29 mars 2026 - En co-voiturage

- 8h00 :** Départ du parking du football – chemin de Hoevel – 4837 BAELEN
- 10h15 :** Tabloo : Gravenstraat, 3 - 2480 Dessel (Vestiaire et casiers avec code électronique)
- 10h30 - 12h30 :** visite avec audioguide
Embarquez pour un voyage de découverte au cœur du monde invisible de la radioactivité. Une visite d'Expo dure environ deux heures.
- 12h45 :** Repas de midi libre ou sur place au Bistrot (à la carte de la brasserie)
- 14h15 :** Départ pour Borgloon
- 17h30 :** Retour à Baelen
- Prix :** Gratuit (enfant de -10ans) ;
10 € (enfant +10ans) ;
15 € (adulte)

Informations et réservations :

> contacter **Josette MASSENAUX - 0497 45 37 11**
ou par courriel à **jmassenaux@hotmail.com**

NB : Prévoyez de bonnes chaussures pour la balade en fonction de la météo du jour. Une petite participation aux frais de co-voiturage sera demandée en plus.

Intéressé(e)s ?

Veuillez nous préciser si vous êtes chauffeur ou accompagnant.



ENTRAÎNEMENT PROVINCIAL ANNUEL DE KARATÉ À BAELEN

Comme chaque année, le club de karaté de Baelen a accueilli des karatékas de plusieurs clubs de la province de Liège, pour un entraînement en commun. Sous la direction du Sensei Jean-François Colpin, 5^e DAN JKA, les participants ont pu développer et approfondir les techniques liées au kata Tekki Shodan : ce kata (ensemble chorégraphié de techniques) sollicite particulièrement les jambes et les hanches. Coordination des mouvements, équilibre, stabilité et ancrage dans le sol étaient les mots-clés de l'entraînement, auquel de nombreux membres du KC Baelen ont participé, en particulier la plupart des jeunes du club !

Nos entraînements en club se déroulent deux fois par semaine, en français et allemand, avec des séances spécifiques pour les enfants et pour les adultes.

Si vous avez des questions ou souhaitez plus d'informations vous pouvez nous contacter

E-Mail: shuhari.dojo@icloud.com

Tel : Sensei Marc Thielmanns: 0487 52 68 18

Jean-Pierre Tack, Président : 0477 72 25 08

Salle d'entraînement : salle de psychomotricité de l'école communale de Membach - Entrée via la rue Renardy 14 - 4837 MEMBACH





CASTING

« Embrassez votre carrière d'acteur ! »

Le Collectif Histoprod et le LAC BAelen-Membach vous invite à participer au casting « figurants ». L'époque concernée est la fin du Moyen-Âge. Nous recherchons 60 figurants pour des prises de vues statiques.

Rendez-vous au Parc Communal (derrière le Presbytère & la fontaine) à 18h30.
La date du casting est fixée en semaine 14, entre le : 31/03 et le 2/04, à préciser.

! Pas de défraiement, les costumes sont fournis !



Prod-Cast@hotmail.com



L.A.C. de Baelen-Membach



INVITATION

Chères Amies,

Si vous avez envie de passer une soirée agréable

Venez vous joindre à nous pour notre

AUBERGE ESPAGNOLE BLIND TEST FÉMININ-KARAOKÉ

Qui aura lieu le

VENDREDI 20 MARS 2026

À 19H00

**À la cafétaria du Centre
Culturel et Sportif de
Baelen**

**Rue de la Régence n° 1 à
4837 Baelen**

**Nous espérons vous voir
nombreuses à cette soirée.**

**Merci de vous inscrire auprès
de Fabienne Charlier Gustin**

087/76.36.31 ou 0494/76.18.57

L'équipe de l'A.C.R. F de Baelen



POUR ACHEVER 2025 EN BEAUTÉ, NOUS DÉCOUVRONS CE 13 DÉCEMBRE UNE BELLE BALADE ÉDUCATIVE DANS LES ENVIRONS DE NOTRE CLUB.

La météo favorable nous a permis de terminer cette activité par un délicieux vin chaud et ses accompagnements. Merci à Jean-Claude pour cette belle initiative. Cela a ravi tous les participants.

2026 commence sous de très beaux auspices avec un programme d'activités déjà bien défini, à savoir :

Le Treibball, les Nadac Hoopers et le Cirkeltraining ainsi que tous nos projets prévus au calendrier 2026 > le Funday, l'atelier chiots, le Doggy Day, le Puppy Day, Halloween...

Les cours chiots sont assumés sans interruption tout au long de l'année.

Nous accueillons les chiots âgés de 3 à 4 mois maximum et en ordre de vaccins dont celui contre la « *Toux du chenil* ».

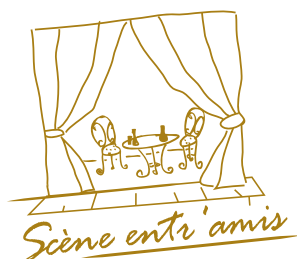
Les monitrices de KJ



Les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith (Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)



Le groupe de théâtre "Scène entr'amis"
de Membach a le plaisir de vous inviter
à son prochain spectacle



Bière et paix



Comédie en 3 actes de Patrick Stephan / Mise en scène : Laurence CORMAN

Deux représentations en la salle ST JEAN de MEMBACH

SAMEDI 28 MARS 2026 à 20:00 heures

DIMANCHE 29 MARS 2026 à 16:00 heures

Angélique, Ambroise, Innocent et Sacha viennent de gagner le gros lot au loto. Mais Sacha est victime d'un accident de voiture qui lui laisse une amnésie partielle. Impossible de se souvenir de la cachette du ticket qu'il était seul à connaître. Il ne leur reste que quelques jours pour se manifester et toucher le chèque, et Sacha n'ose toujours pas faire part de ses problèmes de mémoire. Sacha réussira-t-il à retrouver le ticket en évitant la curiosité gênante de la factrice aux élans romanesques ? Et pourquoi cet homme énigmatique qui semble bien connaître Sacha réapparaît-il soudain ?

Personnages (par ordre d'arrivée sur scène)

MARGUERITE

ANGELIQUE

SACHA

PROVIDENCE

INNOCENT

AMBROISE

PROSPER

ELEONORE

Factrice & romancière

Fleuriste

Patron du bar

Epouse de Sacha

Serveur

Boucher

Un baroudeur

Journaliste

Aurélië DE DIJCKER

Cléa MOERS

David DEJALLE

Christine PIRENNE

Jérémy EVRARD

Eric KISTEMANN

Pierre CRUTZEN

Kathy FRANCOIS

10,00 € chez Pierre CRUTZEN

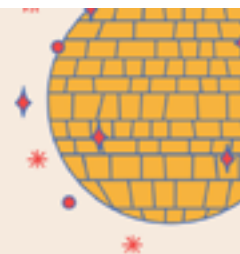
rue du Pensionnat 4 – 4837 MEMBACH (0497/02 17 43 – pierrecrutzen@skynet.be)

Nombre de places limité : Merci de préciser, lors de votre réservation, le nombre d'enfants de -12 ans (gratuit) qui vous accompagnent



22 mars 2026

14h-17h



**SALLE DU FOYER CULTUREL
À BAELEN**

Thé dansant

INSCRIPTION JUSQU'AU 18 MARS



ANIMATION MUSICALE

"SOUVIENS-TOI"

PHILIPPE BERTANI, NATHALIE ET HENRY FABRY



Entrée : 6 euros

(café et goûter offerts)

Adresse :

Rue de la Régence, 1

Sur inscription auprès de
Roger Meessen au
0479/86.09.56 ou à l'adresse:
rogmee43@gmail.com

Une organisation :





JE MARCHÉ POUR MA FORME À BAELEN !

ET SI VOS DIMANCHES COMMENÇAIENT PAR UN MOMENT SPORTIF ET CONVIVIAL EN PLEINE NATURE ?

Rejoignez un de nos groupes de marche active «**Je marche pour ma forme**» !

- 🔊 1^{er} rendez-vous ce dimanche 08/03 - session de trois mois
- 🔊 2 groupes :
- 🔊 Petit parcours 8-12km : rendez-vous à 9h00
- 🔊 Grand parcours 9-15km : rendez-vous à 9h00
- 👉 Rdv au parking du nouveau cimetière, chemin de la joie pour les deux groupes

Au programme :

- 👉 Du sport encadré, accessible à toutes et tous
- 👉 Des rencontres
- Une ambiance chaleureuse

Inscriptions : <https://www.jecourspourmaforme.com/villes-organisatrices/?Province=&Organisateur=Baelen&Saison=&Programme=>

Attention de bien choisir Grand parcours ou Petit parcours sur le site. Les autres groupes sont ceux de la course à pied



REPRISE LE 4/03

MERCREDI 19H

DIMANCHE 10H

**6 NIVEAUX DU COUREUR
DÉBUTANT AU CONFIRMÉ**



JE COURS POUR MA FORME À BAELEN !

ENVIE DE BOUGER, DE TE REMETTRE AU SPORT OU DE PROGRESSER DANS LA BONNE HUMEUR ? JCPMF BAELEN EST FAIT POUR TOI !

Plusieurs niveaux sont proposés, dont un groupe pour débutants, le 0-5 :

- 🔊 Tu n'as jamais couru ? Pas de souci, on commence ensemble, tout en douceur.
- 🔊 Tu cours déjà un peu ? On t'aide à aller plus loin, à ton rythme.
- 🔊 Tu veux progresser sur des distances plus longues ? Il y a aussi un groupe pour toi !

On a aussi pensé aux ados avec un groupe dédié à 17h30 le mercredi **2 séances par semaine pendant 3 mois, dès le 4/03 :**

Mercredis à 19h et dimanches à 10h

À Baelen, parc communal

Objectif ? Bouger, s'amuser, se dépasser et (re)découvrir le plaisir de courir, peu importe ton niveau de départ !

Ambiance conviviale, encadrement par des coachs formés et une super dynamique de groupe.

Tu hésites ? Lance-toi, tu ne le regretteras pas. On court pour la forme, pas pour la performance

Infos & inscriptions : <https://www.jecourspourmaforme.com/villes-organisatrices/?Province=&Organisateur=Baelen&Saison=&Programme=>

N'hésite pas à nous envoyer un message si tu as des questions !





Dans le cadre du Groupement Gileppe Haute-Fagnes, le Club Cycliste Baelenois a le plaisir d'organiser pour la 31^{ème} année son traditionnel VTT

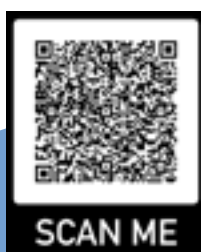
Tous les VTTistes sont attendus le dimanche 19 AVRIL 2026

- **4 parcours VTT** : 25 - 35 - 45 - 55 km
- **2 parcours Gravel** : 45 et 65 km
- **Départ** : Centre Culturel et Sportif de Baelen
- **Inscriptions** : de 08H00 à 11H30

Tous les parcours sont étudiés pour vous faire découvrir les attraits de notre région, vous traverserez nos campagnes et nos forêts tout en évitant un maximum de routes. Tous nos circuits sont soigneusement fléchés et de généreux ravitaillements vous seront proposés

- **Aire de nettoyage + parking sécurisé pour vos vélos seront mis à votre disposition!**
- **Cafétéria et barbecue à l'arrivée !**

Nous vous attendons tous très nombreux !



Le Club Cycliste Baelenois
infos complémentaires :

FB: <https://www.facebook.com/vttbaelen>

www.clubcyclistebaelenois.be - www.gghf.be

DIMANCHE
19.04.2026



REPRISE DE LA SAISON 2026 DU CLUB CYCLISTE BAELENOIS

LE CLUB CYCLISTE BAELENOIS EST HEUREUX D'ANNONCER LA REPRISE DE LA SAISON 2026. APRÈS UNE PAUSE HIVERNALE BIEN MÉRITÉE, NOUS SOMMES PRÊTS À REMONTER EN SELLE POUR UNE NOUVELLE ANNÉE PLEINE DE DÉFIS ET DE CAMARADERIE.

RENCONTRES HEBDOMADAIRES

Nous nous retrouvons tous les dimanches matin à 9h et mercredis soir pour rouler ensemble. Ces sorties sont l'occasion parfaite pour partager notre passion du cyclisme, améliorer notre condition physique et profiter du paysage magnifique de notre région.

RÉPARTITION DES GROUPES

► GROUPE 1

vélo de route, allure soutenue / 65 à 120 km

► GROUPE 2

vélo de route, allure moyenne / 60 à 100 km

► GROUPE 3

vélo de route, allure plus tranquille / 40 à 60 km

► GROUPE 3^E

vélo à AE, allure tranquille / 40 à 60 km

► VTTAE

parcours de 40 à 70 km

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Outre les rencontres hebdomadaires, nous organisons plusieurs événements tout au long de l'année, incluant :

- Un petit-déjeuner en début d'année
- Le VTT au mois d'avril
- Une longue sortie cyclo conviviale en juin
- Le Jogging baelenois du 14 août (avec 1€ par participant pour une œuvre caritative)
- Un souper de fin d'année

ADHÉSION ET PARTICIPATION

Nous accueillons avec plaisir les nouveaux membres. Cela vous tente ? Contactez-nous !

INFOS ET VIE DU CLUB :

www.clubcyclistebaelenois.be





1^{er} MARCHÉ ARTISANAL

Dimanche 22 Mars de 10h à 16h

**Organisé par la Société Royale
Saint-Jean**

Au programme :

- **Légumes**
- **Pains & Vins**
- **Bières & Biscuits**
- **Miels & Fromages**
- **Bijoux & Fleurs**
- **Créations diverses**

Artisans

Jeux

Producteurs

Barbecue



Rue Léonard Moray 15 4837 MEMBACH

Contact : 0470/18.58.35 PirenneChristine

0497/07.34.37 Kistemann Eric



Don

Comité de la fête au village de Membach

Décembre dernier était le mois des fêtes, des sourires et de la magie qui fait briller les yeux des enfants

Pour partager cet esprit de fête, le comité de la fête du village a tenu à apporter un peu de bonheur.

Nous sommes heureux d'avoir offert 1500€ au Home Saint-François de Baelen et 500€ au comité de Saint-Nicolas de Membach, afin que chaque enfant puisse vivre un moment spécial.

Retrouvez-nous le samedi 22 août pour l'édition 2026




TRAIL DU DRAGON

VOUS ÉTIEZ PRÈS DE 500 À PARTICIPER À NOTRE ÉDITION 2025 DU TRAIL DU DRAGON À MEMBACH, MERCI À VOUS ! GRÂCE À VOTRE SOUTIEN, UN DON DE 3.000 € A ÉTÉ RÉALISÉ EN FAVEUR DES ENFANTS DU HOME SAINT-FRANÇOIS À BAELEN. CETTE SOMME A PERMIS DE RÉALISER CERTAINS AMÉNAGEMENTS DU PROJET DE FERME PÉDAGOGIQUE EN COURS SUR LE SITE DE FORGES.

Nous vous donnons déjà rendez-vous le 27 juin 2026 pour la 9^e édition du Trail du Dragon, sur 8, 16 ou 23km!

L'équipe du TDD

LES CHIENSHEUREUX QUE VA-T-ON DÉCOUVRIR ET APPRENDRE AU SEIN DE CE CENTRE CANIN ?



CHEZ NOUS, AU CENTRE D'ACTIVITÉS CANINES CHIENSHEUREUX.BE DE MEMBACH, NOS MEMBRES APPRÉCIENT VENIR CHAQUE SEMAINE AFIN POUR FORGER UNE RELATION AVEC LEUR CHIEN ET POUR PASSER DE BONS MOMENTS DANS UN ENDROIT « NATURE » HORS DU COMMUN.



Ils aiment notre proposition d'une « vie sociale chiens admis », dans laquelle tout favorise la détente et les bons moments... Avec les chiens bien évidemment.

Chaque jour, nos membres font l'expérience des bienfaits d'une vie harmonieuse avec leur chien, rendue possible par le respect de règles simples, traditionnelles et appliquées sans prise de tête.

À l'écart des approches modernes, souvent complexes ou fantaisistes, nos membres privilégient des méthodes éprouvées depuis des décennies, utilisées chaque jour par les professionnels du monde canin.

Chez nous, la promenade quotidienne avec un chien à la laisse détendue s'acquiert très vite ; en général, une seule leçon suffit.

Dès son plus jeune âge, offrez à votre chiot les meilleures bases pour une vie équilibrée et harmonieuse. Rejoignez le centre canin Chiensheureux.be à Membach et donnez-lui toutes les clés d'une éducation réussie. Et si vous habitez Membach ou Baelen, l'école du chiot est entièrement gratuite pour vous : le coût financier est pris en charge par vos autorités communales.



ASBL
CHIENSHEUREUX.BE

Centre d'Instruction
Membach

OBEISSANCE - SOCIABILITE - ECOLE DES CHIOTS - DEFENSE
PREPARATION AUX TESTS ET BREVETS - RECHERCHE EN DECIMBRES

www.chiensheureux.be 0475 42.12.16

